

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION 2021

Je soussignée, Nathalie Reniers, donne avis public conformément aux dispositions de l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes* que le rôle général de perception pour l'année 2021 est déposé à mon bureau situé au 513 montée Masson à Terrebonne et que l'envoi des comptes de taxes sera effectué le 5 février 2021.

Lesdites taxes seront payables en cinq (5) versements :

Premier	9 mars 2021
Deuxième	12 mai 2021
Troisième	14 juillet 2021
Quatrième	1 ^{er} septembre 2021
Cinquième	20 octobre 2021

La résolution # 18-01-2021, adoptée à la séance du conseil municipal du 18 janvier 2021, suspend les intérêts jusqu'au 12 mai 2021. Après cette date, pour toutes taxes non acquittées aux dates mentionnées plus haut, un intérêt à raison de 1 % par mois sera exigé.

Aucun avis de rappel ne sera expédié pour l'échéance des versements et aucun reçu ne sera émis; votre chèque encaissé servira de reçu.

Tout contribuable qui n'aura pas reçu de compte de taxes est prié de communiquer avec la centrale téléphonique Info-taxes au 450 492-2433.

Le dépliant « Bien comprendre son compte de taxes » est disponible sur le site internet de la Ville au www.ville.terrebonne.qc.ca

Donné à Terrebonne ce 29 janvier 2021.

Nathalie Reniers, CPA, CGA, OMA
Directrice et trésorière

**La Direction de l'administration
et des finances**